

REGLEMENT

CRITERIUM NATIONAL JEUNES FILLES.

Le Critérium National se dispute en un tour qualificatif et trois phases suivant le schéma ci-après:

Répartition des joueuses.

Les joueuses sont réparties en trois divisions majeures.

Des divisions supplémentaires peuvent être prévues par la C.N.E. pour des séries séparées de minimes et de préminimes.

Elles auront au maximum 17 ans au 31 décembre de la saison sportive en cours.

Répartition des séries par division.

Division 1: une série de 8 joueuses.

Division 2: deux séries de 8 joueuses chacune.

Division 3: trois séries de 8 joueuses chacune.

Division 4: une série minimes, appelée Division MIN1, de 8 joueuses.
Elles auront au maximum 12 ans au 31 décembre de la saison sportive en cours.

Division 5: une série minimes, appelée Division MIN2 de 8 joueuses.
Elles auront au maximum 12 ans au 31 décembre de la saison sportive en cours.

Division 6: une série préminimes, appelée PREMIN1, de 8 joueuses.
Elles auront au maximum 10 ans au 31 décembre de la saison sportive en cours.

Division 7: une série préminimes, appelée PREMIN2, de 8 joueuses chacune.
Elles auront au maximum 10 ans au 31 décembre de la saison sportive en cours.

REMARQUES: 1° Les minimes 2^{ème} année qui terminent parmi les 20 premières du Y.R. jeunes de l'année précédente sont admises au Critérium National Jeunes de l'année suivante en **division 3** si elles ne sont pas retenues dans une division supérieure.

2° **Les Divisions 4, 5, 6, et 7 seront formées de joueuses qui se sont placées par la voie du tour qualificatif.**

Ce tour qualificatif se disputera au moins 2 semaines avant la première phase du critérium national.

Les joueuses qui se sont placées légitimement pour la division 3 sont exemptées de ce tour qualificatif.

Montées et descentes.

A l'issue de chaque phase, les joueuses passent d'une division à l'autre de la manière suivante:

Spécifiquement.

Division 1. Trois descendants.

Division 2. Les vainqueurs des deux séries montent, les joueuses classées deuxième de chaque série jouent un match de barrage.
Trois descendants de chaque série.

Division 3. Montants 2 montants par série
Descendants: 3 descendants par série

Division 4 Montants : 2 montants.
Descendants : 2 descendants – il y a des descendants supplémentaires possibles s'il y a des Min ou Prem descendants de Division 3

- Division 5 :
 Montants : 2 montants
 Descendants : 2 descendants - il y a des descendants supplémentaires possibles s'il y a plus de descendants de Division 4.
- Division 6:
 Montants : 2 montants
 Descendants : 2 descendants – il y a des descendants supplémentaires possibles s'il y a plus de descendants de Division 5.
- Division 7:
 Montants : 2 montants
 Descendants : 2 descendants - il y a des descendants supplémentaires possibles s'il y a des Prémin descendants de Division 6.

Elaboration des Divisions.

Première phase de chaque saison sportive.

Division 1 jusque et y compris 3.

Pour la première phase de chaque saison sportive les joueuses sont réparties dans les différentes divisions en fonction des classements de la dernière phase de la saison sportive précédente en tenant compte des montants.

Les places devenues disponibles seront occupées par de nouvelles candidates et ceci en tenant compte de leur classement.

En cas de classement égal, la préférence sera donnée à la joueuse
 + la mieux classée la saison précédente,
 + la plus jeune.

Voir remarque page 1 concernant les minimales de l'année précédente.

Divisions 4 jusque et y compris 7.

Pour la première phase de chaque saison sportive les joueuses sont réparties dans les différentes divisions en fonction du classement du tour qualificatif.

Deuxième et troisième phase de chaque saison sportive .

Division 1 jusque et y compris 3.

Les places devenues disponibles en division 3 seront occupées par :

- les joueuses qui ont au moins 12 ans au 31 décembre de la saison sportive en cours.
- les joueuses qui ont le plus haut classement.
- la plus jeune.

La CNE se réserve le droit, en cas de trop grande différence de classement (entre les dernières joueuses inscrites et pas retenues et les joueuses éliminées en phase 1 ou 2) de repêcher des joueuses éliminées en phase 1 ou 2 .

Différence de classement : minimum 3.

Ordre de repêchage:	1) place 6	phase 1	2) place 7	phase 1
	3) place 6	phase 2	4) place 8	phase 1
	5) place 7	phase 2	5) place 8	phase 2

Division 5 et 7.

Les places devenues disponibles seront occupées par les joueuses qui se sont placées avantagement lors du tour qualificatif..

Classement.

A. Le classement s'effectue conformément à la réglementation internationale: 2 points pour une victoire, 1 point pour une défaite, 0 points pour un abandon ou une partie non disputée.

B. Si une joueuse est absente elle occupe automatiquement la dernière place et descend dès lors d'une série, à l'exception des joueuses qui sont retenues pour une équipe nationale, un championnat Open reconnu par l'ETTU ou l'ITTF, un stage organisé par l'ETTU ou l'ITTF. Ces joueuses occuperont bien la dernière place mais ne descendent pas de série.

C. Une joueuse qui se voit infliger une carte rouge devient automatiquement la dernière, descend d'une série et perd tous ses matches.

Classement final du critérium national.

Sera déclaré vainqueur du Critérium National Jeunes Filles par catégorie la joueuse qui aura obtenu le plus grand nombre de points dans sa catégorie au total des trois phases.

Répartition des points:

1°	50	2°	45	3°	40	4°	36
5°	32	6°	28	7°	25	8°	22
9°	20	10°	18	11°	16	12°	14
13°	12	14°	10	15°	8	16°	6
17°	4	18°	2				

Attribution des points :

Une joueuse qui ne participe pas obtient les points attribués à sa place légitime.

EXCEPTE:

Les joueuses qui sont retenues pour une sélection de l'équipe nationale, un championnat Open reconnu par l'ETTU/ITTF ou un stage organisé par l'ETTU/ITTF. Ces joueuses obtiennent une moyenne des points récoltés dans la (les) phase(s) disputée(s)

Une joueuse qui s'attire une carte rouge au cours d'une des phases ne récolte pas de points pour cette phase.

Inscriptions.

- Les inscriptions s'opèrent au moyen des formulaires qui sont mis à la disposition par la C.N.E.
- Uniquement les joueuses qui auront au maximum 17 ans au 31 décembre de la saison sportive en cours peuvent s'inscrire.

- Les joueuses qui sont suspendues de participation à une compétition individuelle ne seront pas alignées durant la période de suspension lors des différentes phases du critérium national.

Phase de qualification pour minimes et préminimes.

Un nombre illimité de participants suivant les critères de sélections sera accepté pour cette phase de qualification.

Elles sont réparties en différentes poules tenant compte du nombre d'inscriptions et ensuite elles seront placées, en fonction de la place obtenue, dans un tableau.